

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRON, MMES BOULINEAU et LIDDLE.

Etait absent-excuse : M. VIGNAUD.

Etaient absents : M. PERRAULT et MME THAUVIN

Le lundi 1^{er} décembre 2025 à 18h00, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance. Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

1/ Délibérations :

33-2025: Avis sur le projet éolien Bossay-sur-Claise/Yzeures-sur-Creuse

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet éolien Bossay-sur-Claise /Yzeures-sur-Creuse porté par la société BOSSAY YZEURES ENERGIES.

Il évoque notamment l'emplacement envisagé des trois éoliennes, leur hauteur, la production estimée et l'avis des conseils municipaux des deux communes concernées (favorable pour Yzeures/Creuse et défavorable pour Bossay/Claise).

Considérant la surproduction électrique de la France en 2024 et 2025, conduisant à la vente à perte de notre électricité à nos voisins européens,

considérant les coûts associés au développement des énergies renouvelables, notamment les charges de raccordement aux postes source,

considérant que la France produit déjà une énergie décarbonée grâce à ses centrales nucléaires qui, par ailleurs, sont fragilisées par la production intermittente des ENR (variations importantes de production nuisant à l'équipement et n'ayant pas d'incidence sur les coûts de fonctionnement),

considérant, dans le cadre du projet soumis à avis, la décision préfectorale de 2008, confirmée par un arrêt du Tribunal Administratif d'Orléans de 2011, rejetant l'idée de créer une zone de développement éolien dans le Sud Touraine,

considérant l'impact négatif de ce projet pour le tourisme, valeur essentielle du développement de notre région,

considérant l'impact négatif sur la biodiversité, et notamment sur les oiseaux migrateurs dans une zone (la Brenne) réputée pour être un couloir de passage de ces oiseaux,

considérant enfin l'avis défavorable de la commune de Bossay, dans le cadre de la loi APER, qui s'était engagée à ne pas imposer d'installations non désirées hors zones d'accélération;

suite à une discussion entre les conseillers municipaux, notamment sur les impacts locaux de ce projet et la surproduction électrique nationale ;

le conseil municipal de Boussay après en avoir délibéré et voté, par 1 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre :

- émet un **avis défavorable** concernant ce projet éolien

- demande à monsieur le Maire de transmettre cet avis à la préfecture et au commissaire enquêteur compétent.

34-2025: Protection sociale complémentaire : Choix des prestataires

Suite à la délibération n°35-2024 du 13 décembre 2024, Monsieur le Maire rappelle que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, pour couvrir:

- *les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, à compter du 1^{er} janvier 2026*
- *les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès à compter du 1^{er} janvier 2025.*

Il rappelle que le conseil municipal a approuvé les montants suivants au titre de la participation financière accordée :

- *participation mensuelle de 7 € à chaque agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance « groupe ».*
- *participation mensuelle de 15 € à chaque agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée ou groupe.*

Après concertation des agents communaux, et après mise en concurrence de la M.N.T et de Groupama, pour le volet prévoyance, en vue d'un contrat groupe porté par la Commune, Monsieur le Maire présente les propositions de contrat en sa possession.

Il indique par ailleurs que les agents ont souhaité conserver leur contrat 'santé' personnel et ne pas adhérer à un contrat « groupe » ou labellisé.

Messieurs Chaboisson et Doucet indiquent que ces obligations impactent aussi les entreprises privées.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir la proposition de contrat d'assurance prévoyance complémentaire des agents avec affiliation facultative de Groupama – Pack confort à compter du 1^{er} janvier 2026.

35-2025 : CCLST : Groupement de commandes voirie 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité d'adhérer de nouveau au groupement de commandes voirie, pour l'année 2026, auprès de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Dans ce groupement de commandes, 3 prestations sont proposées :

Prestation 1 : fournitures et livraison de matériaux (enrobé froid et sel de déneigement)

Prestation 2 : travaux de voirie

Prestation 3 : prélèvements amiante HAP

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal de Boussay :

- DECIDE pour l'année 2026:
d'adhérer à la prestation n°1 : fourniture et livraison de matériaux (enrobé seulement) pour 10 big bags et de confier à la Communauté de Communes le soin de coordonner la procédure de préparation et de passation du marché.

Certains conseillers demandent s'il ne serait pas judicieux d'y adhérer aussi pour le sel de déneigement, car il peut être stocké et gardé en vue de mauvais temps pour les carrefours passagers. Il est estimé que le besoin est rare et limité, ce qui ne milite pas pour adhérer à ce lot du marché.

36-2025 : Statuts du SIEIL – Modifications pour 2025- Transfert de la compétence éclairage public de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré – Val de Cher au SIEIL

Considérant la demande d'adhésion à la compétence éclairage public pour la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher,

le conseil municipal de Boussay adopte à l'unanimité la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical du SIEIL en date du 7 octobre 2025

37-2025 : Demande de subvention de la coopérative scolaire du RPI Claise-Creuse, pour séjour scolaire d'avril 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école primaire publique de Preuilly-sur-Claise va organiser en avril 2026 une classe découverte autour du patrimoine en Bretagne sud avec le thème « Contes dans le Morbihan »

La coopérative de l'école demande à ce titre à chaque commune pour le financement de cette sortie une participation de 75 € par enfant.

Ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande pour l'enfant de Boussay concerné.

38-2025 : Finances : virements de crédits

Monsieur le Maire informe les conseillers de la pose de poubelles de tri-sélectifs 2 compartiments installées dans le Bourg et 3 compartiments de la Croix Gillette.

Monsieur Perron indique que la couleur et les indications sur les poubelles ne sont pas correctes.

Monsieur le Maire répond que les autocollants des couvercles ont été changés et que tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire de réajuster le programme 'matériel divers' afin de pouvoir régler la facture d'achat ces poubelles tri-sélectif .

Pour se faire il propose un virement de crédits comme suit :

Dépenses :	Article 2131	opération 92	Audit cimetière	- 1400 €
	Article 2158	opération 115	Matériel divers	+ 1400 €.

Ce qui est accepté à l'unanimité.

2/ Informations :

Monsieur le Maire fait un point sur *l'avancement des opérations d'investissement* :

- Cimetière : l'opération 'relevage' est enfin terminée et la facture est moindre que le devis. Il indique que certains affaissements ont lieu sur les emplacements relevés et que certaines tombes avoisinantes commencent à bouger.
- Voirie : les travaux de voirie n'étant pas totalement terminés, il n'a été réglé qu'une facture d'acompte, représentant toutefois la quasi-totalité du devis approuvé.
- Eclairage public : les travaux sur le site Porte-Chanteau/Les Délices a pris du retard, en espérant que cela n'impacte pas l'encaissement de la subvention CRST.

- Cuve à eau : demande du solde de la subvention auprès de l'agence de l'eau en cours.
- Prêt : Son encaissement est prévu pour le 5 décembre.

Monsieur le maire évoque ensuite le sujet du *transport à la demande* :

Informations données sur la mise en place de ce service de chez soi vers Preuilly/Claise ou Châtellerault pour 3.30€. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé une liaison vers Yzeures (Intermarché).

M. Perron indique la suppression du service entre Preuilly et Loches car peu fréquenté et demande s'il y a des conditions pour en bénéficier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de condition de ressources, seulement être valide pour monter dans le véhicule.

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers de réfléchir sur *les projets d'investissements 2026* à partir de la liste non exhaustive proposée ci-dessous :

- Logement du 16 rue du Général de Menou : Il est reloué à compter de ce jour. Certains travaux de rafraîchissement ont été réalisés par l'agent technique, mais il serait souhaitable de prévoir des travaux plus importants, dont l'équipement de la cuisine.
- Jardin du Souvenir : 2 propositions à étudier pour inscription au budget 2026.
- Etude-audit DPCI : étude par un cabinet concernant les mesures de prévention des feux de forêts.
Cette étude pourrait être faite en commun avec Yzeures et Chambon avant si cela est nécessaire la création d'un syndicat de propriétaires.
Monsieur Dupuis demande si l'étude ne pourrait pas être prise en charge par les propriétaires.
Monsieur le Maire répond que les propriétaires seront mis à contribution dans le cadre du lancement des travaux nécessaires, pas au niveau de l'étude. La seule phase d'étude incomberait aux communes.
Monsieur Chaboisson rappelle à titre d'expérience les difficultés rencontrées lors du dernier grand feu de forêt.
Monsieur le Maire envisage de réaliser une réunion d'information avec les propriétaires de bois concernés.
- Eglise : Réhabilitation du clocher et révision de la toiture.
- Voirie : travaux lourds et récurrents
- Fin du ravalement des façades de la mairie-salle des fêtes (rue Général de Menou + pignon face Eglise).
- Consolidation du petit pont à Humeau.
- Suite de la mise aux normes de l'éclairage public.
- Restauration du cadastre Napoléonien et du Tableau David jouant de la Harpe.
- Achat d'une remorque pour tonne à eau.
- Archivage.
- Reliure des registres d'état-civil.
-

Monsieur le Maire fait part des *soucis financiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours* avec une cotisation supplémentaire, étalée sur 3 ans, qui sera appelée auprès des communes.

Monsieur le Maire précise à Monsieur Chaboisson et aux autres conseillers que les pompiers ne sont plus seulement des soldats du feu, mais aussi de plus en plus souvent des secours à la personne.

Il serait souhaitable de revoir le fonctionnement actuel du SDIS de façon à trouver des solutions pérennes et durables au sous-équipement des pompiers. Les solutions sont largement de niveau supérieur (problème national).

Monsieur le Maire propose aussi de réfléchir à la *révision du SPR*.

Il a pu constater au cours du mandat les difficultés à réaliser des travaux sur la commune, car le SPR est parfois compliqué et trop contraignant.

L'architecte des Bâtiments de France ne serait pas opposée à une évolution du texte, à condition de rester dans l'esprit général de préservation du patrimoine, tel que développé dans le SPR actuel.

Il suggère de consulter l'ADAC pour connaître les organismes habilités à aider à la démarche.

En ce qui concerne les *subventions 2026* :

Pour la DETR 2026, des doutes subsistent sur la volonté de l'Etat de regrouper les aides
Pour le FDSR, Monsieur le Maire propose d'y inscrire des travaux de voirie comme en 2025.

Route Départementale 725 :

Madame Liddle rappelle que le revêtement cause de grosses nuisances sonores ainsi que des risques avec les gravillons.

Monsieur le Maire l'informe avoir réagi auprès du STA et de la prévision de nouveaux travaux dans l'été 2026, conformément à la lettre reçue en réponse du département.

Dons à la commune :

Monsieur le Maire remercie les généreux conseillers donateurs de l'année 2025 pour matériaux, réalisations diverses, matériel de bureau, ou mets pour colis seniors.

Calendrier 2026 :

Le thème « Boussay insolite » n'a pas été très attractif pour la population mais un calendrier a toutefois pu être réalisé.

Marche Rose d'octobre 2025.

Monsieur le Maire montre le trophée remis aux communes partenaires par l'association de Sophie Auconie. Boussay était la commune arrivée lors de la marche organisée à partir de Chambon le dimanche 26 octobre dernier.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 9 janvier à 18h30 à la salle des fêtes

La séance est levée à 20 heures.